Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212203160-20260226-2602AVSDE-DE

Délibération n° / 2026

COMMUNE DE SAINT-MAYEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi vingt-six février deux mil vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles HELLARD, Maire.

***PRESENTS** : LE DANTEC Xavier, TACHON Jean-Christophe, BRIERE Claude, BELLOEIL Clémence, QUERE Guy, LE LAY Jean-Luc, LE PALUD Julien, LE BRIS Bertrand.*

***ABSENTES EXCUSEES** : LE FLOHIC Virginie, MENGUY Elodie.*

***SECRETAIRE DE SEANCE** : BELLOEIL Clémence.*

****

OBJET : Validation du projet d'avenant à la convention de groupement de commandes pour l'achat d'énergie (SDE22)

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet d'avenant à la convention de groupement de commandes pour l'achat d'énergie portant sur des modifications mineures et des clarifications, soit :

- *Intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD)*
- *Précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n° de SIREN,*
- *Précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement),*
- *Suppression des références du logiciel SMAE (Système de Management des Achats d'Energie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

***Valide** le projet d'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie,*

***Autorise le Maire à signer** cet avenant n°2,*

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

Pour copie conforme,

Le Maire,

